

Trans Europe Infos N°9

janvier 2022

ALLÈGEMENT DES CIRCULATIONS DU TGV RHIN-RHÔNE

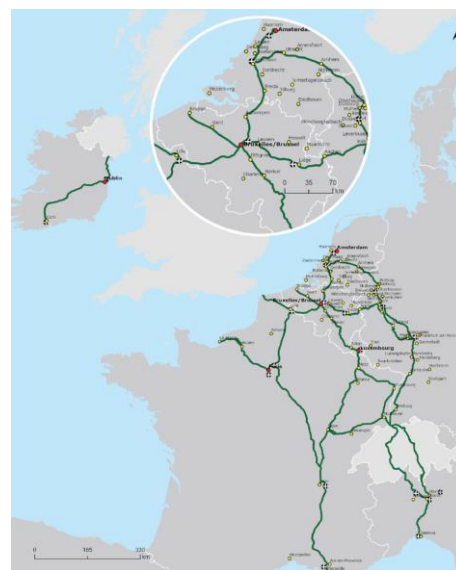
En raison de l'évolution de la crise sanitaire, et des restrictions sur le passage de la frontière suisse, le plan de transport du TGV Lyria sera allégé entre le 10 janvier et le 6 mars 2022 par rapport à ce qui était prévu. Un aller-retour Paris-Dijon-Zurich est supprimé pendant cette période, ce qui entraîne la suspension du TGV 9211 (Paris 10h21 / Dijon 11h57 / Mulhouse 13h03) du lundi au samedi et le TGV 9226 (Mulhouse 16h56 / Dijon 18h01 / Paris 19h39) du lundi au vendredi. Les autres dessertes resteront globalement inchangées.

RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DU RÉSEAU TRANSEUROPEËN DE TRANSPORT

La Commission européenne a adopté le 14 décembre 2021 une proposition pour réviser la réglementation du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) dont la version actuellement en vigueur date de 2013. L'objectif principal de la révision proposée est d'aligner le développement du RTE-T avec les objectifs climatiques européens pour lesquels il sera nécessaire de réduire les émissions du secteur des transports de 90% d'ici 2050.

Dans la proposition de la Commission, le corridor Mer du Nord existant et le corridor fret du même nom seront intégrés dans un nouveau corridor de transport européen élargi intitulé « Mer du Nord Alpin ». La branche Est de la LGV Rhin-Rhône est incluse dans ce corridor, à réaliser avant 2030. Plusieurs villes desservies par le TGV Rhin-Rhône sont classées dans les nœuds urbains du RTE-T (avec obligation de mettre en œuvre des plans de mobilité urbaine durable avant 2025) : Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Dijon, Lyon, Marseille, Nîmes et Montpellier en France, et Karlsruhe, Mannheim, Frankfurt et Luxembourg à l'étranger.

La proposition de la Commission fera l'objet de débats et d'échanges entre le Parlement et le Conseil européens avant son adoption définitive, prévue en 2023.



Commission européenne

PLAN D'ACTION POUR DÉVELOPPER LE TRAFIC DE VOYAGEURS LONGUE DISTANCE

La proposition de la Commission a été accompagnée par la publication d'un plan d'action pour booster le trafic ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontalier. Le plan dessine une feuille de route pour atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne de doubler le trafic grande vitesse d'ici 2030 et de le tripler à l'horizon 2050. Dans le cadre de ce plan au moins 15 projets pilotes visant à accélérer les liaisons à fort potentiel entre les villes européennes devront être complétés avant 2030 pour tester et mettre en œuvre les différentes mesures identifiées dans le plan d'action. Les opérateurs seront encouragés à soumettre des propositions à partir de 2022 pour des nouveaux services ou des services existants améliorés.

TRENITALIA DÉMARRE SES SERVICES GRANDE VITESSE ENTRE PARIS, LYON ET L'ITALIE



Depuis le 18 décembre 2021 l'opérateur national Trenitalia propose 2 allers-retours entre Paris Gare de Lyon et Milan Centrale en complément de l'offre SNCF existante, avec des arrêts à Lyon Part Dieu, Chambéry, Modane et Turin. Les services partent de Paris à 6h31

(arrivée à Lyon à 8h30 et à Milan à 13h50) et à 15h18 (arrivée à Lyon à 17h14 et à Milan à 22h07), et de Milan à 6h25 (arrivée à Lyon à 11h08 et à Paris à 13h22) et à 15h53 (arrivée à Lyon à 20h12 et à Paris à 22h25).

3 allers-retours quotidiens supplémentaires entre Paris et Lyon viendront compléter prochainement l'offre, ce qui représentera près de 5000 places par jour entre les 2 villes, et une augmentation de 20% de la fréquence sur cette liaison. Trenitalia souhaite ainsi devenir le premier opérateur ferroviaire alternatif en France et développer l'usage du train entre Paris, Lyon et Milan.

PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE : OBJECTIFS POUR LES TRANSPORTS



La France a publié son programme pour la présidence tournante de l'Union européenne qu'elle assure du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 : <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/programme/>. Le volet transports de ce programme sera consacré à la concrétisation législative et à la mise en œuvre de la Stratégie pour une mobilité durable et intelligente présentée en décembre 2020 par la Commission européenne. Dans ce cadre, la présidence débutera les travaux relatifs au paquet législatif pour une mobilité verte et efficiente. Elle mènera les premières négociations

sur la révision du règlement du RTE-T et organisera fin juin, en lien avec la Commission, les 10^e Journées RTE-T, qui se tiendront à Lyon.

ACTUALITÉS DES PROJETS DE LIGNES NOUVELLES EN FRANCE

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des phases 1 et 2 de la **ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur** se déroulera du 17 janvier au 28 février 2022 (lien à partir du 17 janvier : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/page/le-dossier-denquete-publique>). Ces premières phases doivent répondre prioritairement aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et à l'amélioration du fonctionnement des nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur. Les aménagements prévus visent, entre autres, à augmenter l'offre ferroviaire, améliorer les temps de parcours, la performance et la régularité, et améliorer la desserte des territoires grâce à de nouvelles gares intermodales. L'enquête publique servira à informer le public sur les différentes opérations prévues dans le cadre du projet, recueillir les observations et remarques du public, et porter tous ces éléments à l'autorité compétente pour lui permettre de décider ou non de l'utilité publique du projet.

